Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20140703-2014_A174-DE
Date de télétransmission : 09/07/2014
Date de réception préfecture : 09/07/2014

communauté du PAYS D'AIX

ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR APPLICATION DES FORMALITES DE TELE-TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

communauté du PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 3 JUILLET 2014
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_A174

OBJET : Politique culturelle et sportive - Sports - Election des membres du jury pour le marché de conception, réalisation et maintenance pour la réhabilitation de la piscine communautaire Yves Blanc à Aix-en-Provence

Le 3 juillet 2014, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle Tino Rossi aux Pennes-Mirabeau, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 27 juin 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - ALBERT Guy – ALLIOTTE Sophie - AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille - AMIEL Michel – ARDHUIN Philippe - AUGEY Dominique – BARRET Guy – BASTIDE Bernard – BENKACI Moussa – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – de BUSSCHERE Charlotte – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte – DI CARO Sylvaine – FABRE AUBRESPY Hervé – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GARELLA Jean-Brice – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – LAGIER Robert – LEGIER Michel – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – YDE Marcel – ZERKANI Karima

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : Néant

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : BACHI Abassia donne pouvoir à BOUDON Jacques – BERNARD Christine donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – BURLE Christian donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – CHARDON Robert donne pouvoir à GALLESE Alexandre – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CIOT Jean-David donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – DAGORNE Robert donne pouvoir à MANCEL Joël – JOUVE Mireille donne pouvoir à ALBERT Guy – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à POLITANO Jean-Jacques – MALLIE Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MERGER Reine donne pouvoir à AUGEY Dominique – ROLANDO Christian donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SUSINI Jules donne pouvoir à TAULAN Francis – TRAINAR Nadia donne pouvoir à FABRE AUBRESPY Hervé

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BALDO Edouard - BOUVET Jean-Pierre – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – de SAINTDO Philippe – FERAUD Jean-Claude – FILIPPI Claude – PEREZ Fabien - PIZOT Roger– PROVITINA-JABET Valérie

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

Direction Générale des Services Administratifs
Direction des Affaires juridiques et de la Commande publique
DCP

07_1_01

CONSEIL DU 3 JUILLET 2014

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ
Co-rapporteur : Hervé FABRE AUBRESPY

Politique publique : Politique culturelle et sportive

Thématique : Sports

Objet : Élection des membres du jury pour le marché de conception, réalisation et maintenance pour la réhabilitation de la piscine communautaire Yves Blanc à Aix-en-Provence
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Par délibération n°2013_B247, le Bureau communautaire du 16 Mai 2013 autorisait le lancement d'un appel d'offres restreint de conception, réalisation et maintenance en vue de la réhabilitation de la piscine communautaire Yves Blanc à Aix en Provence, conformément à l'article 73-II du Code des marchés publics. Les Elus communautaires devant siéger au jury, en charge d'examiner et émettre un avis sur les candidatures à sélectionner et les prestations, était désigné par délibération n°2013_A282 du Conseil communautaire du 19 décembre 2013.

Suite aux élections municipales et communautaires des 23 et 30 mars 2014, et à l'élection du Président et du Bureau, il y a lieu de procéder au renouvellement de ce jury, dont certains membres ne sont plus conseillers communautaires.

Afin de poursuivre cette opération, il vous est donc demandé, conformément aux articles 22, 24 I b) et 69 I du Code des marchés publics, de procéder à l'élection par

le Conseil communautaire des membres qui constitueront le collège des Elus communautaires au sein du jury.

Exposé des motifs :

Par délibération 2013_B247, le Bureau communautaire du 16 Mai 2013 autorisait le lancement d'un appel d'offres restreint de conception, réalisation et maintenance pour la réhabilitation de la piscine communautaire Yves Blanc à Aix en Provence, conformément à l'article 73-II du Code des marchés publics, sur la base du Programme de réhabilitation validé par le Conseil Communautaire du 14 Décembre 2012 pour un montant de 9 435 000€ HT.

Un avis d'appel public à candidature était ainsi envoyé pour publication le 25 octobre 2013 au JOUE, B.O.A.M P, la Provence et le Courrier d'Aix. Le 20 février 2014, sur la base de l'avis motivé du jury réuni le 14 janvier, le Bureau décidait par délibération n° 2014_B088, d'arrêter la liste des cinq candidats admis à remettre une offre conformément à la liste suivante :

N° de pli	Mandataire solidaire du Groupement conjoint	Co- Traitants et Sous-Traitants du groupement
PLI n° 2	LEON GROSSE PROVENCE	Groupé avec CHABANNE ET PARTENAIRES ARCHITECTES/ ARTELIA et MT GROUPE NEXILIS
PLI n° 4	SPIE BATIGNOLLES SUD EST	Groupé avec COSTE ARCHITECTURES/FRADIN WECK/SARL ANDRE VERDIER/PATRICK TUAL/ INDDIGO/ R2M/ ACOUSTIQUE VIVIE ET ASSOCIES/COFELY AXIMA/COFELY INEO
PLI n° 6	GCC AGENCE PROVENCE	Groupé avec SELAS OCTANT ARCHITECTURE/LCO INGENIERIE/GBA ECO/BUREAU D'ETUDE STEBAT/AQUA -TECH SAS/GDF SUEZ ENERGIE SERVICES/RENAUDAT CENTRE CONSTRUCTIONS/ ELECTRICITE INDUSTRIELLE JP FAUCHE/OASIIS SUD EST
PLI n° 7	CAMPENON BERNARD PROVENCE	Groupé avec DUMEZ MEDITERRANEE/SARL D'ARCHITECTURE DUVAL-RAYNAL/EURL PATRICE DENIS ARCHITECTE/BETEREM INGENIERIE/ACOUSTIBEL/SPORT LOISIRS CONCEPT et DALKIA FRANCE
PLI n° 9	EIFFAGE CONSTRUCTION	Groupé avec : ATLAS ARCHITECTES/INGEROP/CD2I/CSD INGENIEURS/GENIE ACOUSTIQUE/LOGIK/SARLEC/EIFFAGE

	PROVENCE	ENERGIE MEDITERRANEE/ BOUISSE-CMBC/SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE

Suite aux élections municipales et communautaires des 23 et 30 mars 2014, et à l'élection du Président et du Bureau, certains membres du jury n'étant plus conseillers communautaires, il y a lieu de procéder à son renouvellement.

Afin de poursuivre cette opération, il vous est donc demandé, conformément aux articles 22, 24 I b) et 69 I du Code des marchés publics, de procéder à l'élection par le Conseil communautaire des membres qui constitueront le collège des Elus communautaires au sein du jury.

Le jury de concours est composé exclusivement de personnes indépendantes des participants au concours. Il doit être constitué conformément aux dispositions des articles 24 et 69-I du Code des marchés publics et comprendre pour les voix délibératives :

1. Madame le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix membre de droit ou son représentant ;

2. Les membres élus conformément à l'article 24 du Code des marchés publics, soit 5 (cinq) membres du Conseil communautaire élus par le Conseil en qualité de titulaires et 5 (cinq) autres en qualité de suppléants dans les conditions prévues par le Code général des collectivités territoriales ;

3. Le collège des personnalités désignées par Madame le Président qui présentent un intérêt particulier au regard de l'objet du marché sans que le nombre de ces personnes n'excède cinq ;

4. Le collège des maîtres d'œuvre désignés par Madame le Président qui doit représenter au moins 1/3 des membres du jury et être composé de maîtres d'œuvre compétents au regard de l'ouvrage à concevoir et de la nature des prestations à fournir pour sa conception.

Ces deux dernières catégories de membre du jury seront désignées par arrêté du Président.

L'élection des membres titulaires et suppléants a lieu sur une même liste, sans panachage ni vote préférentiel, à la proportionnelle au plus fort reste. En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.

Comme énoncé ci-dessus, il appartient au Conseil communautaire de procéder à l'élection des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants au scrutin secret, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel, pour l'opération citée en objet.

Enfin, les listes des candidats doivent être déposées au Service des Assemblées un jour franc (le jour d'envoi de la liste et le jour de réunion ne doivent pas être comptés) au moins, avant la date du Conseil communautaire.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le code des marchés publics pris en ses articles 24, 69 -I et 73 ;

VU la délibération n°2012_A214 du Conseil Communautaire du 14 décembre 2012 approuvant le programme de réhabilitation ;

VU la délibération n°2013_A282 du Conseil communautaire du 19 décembre 2013 relative à l'élection des membres du jury pour le marché de conception, réalisation et maintenance pour la réhabilitation de la piscine Yves Blanc à Aix-en-Provence ;

Vu la délibération n°2014_B088 du Bureau Communautaire du 20 février 2014 arrêtant la liste des cinq candidats admis à remettre une offre dans le cadre de l'appel d'offres restreint de conception, réalisation et maintenance en vue de la réhabilitation de la piscine communautaire Yves Blanc à Aix en Provence,

VU l'avis du Bureau communautaire du 19 juin 2014 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **RAPPORTER** la délibération n°2013_A282 du Conseil communautaire du 19 décembre 2013 relative à l'élection des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants devant siéger au jury relatif à la réhabilitation de la piscine Yves Blanc à Aix-en-Provence ;

- **PROCEDER** à l'élection, à bulletin secret, au scrutin de liste sans panachage ni vote préférentiel, à la proportionnelle au plus fort reste, des 5 (cinq) membres titulaires et des 5 (cinq) membres suppléants devant siéger au jury prévu à l'article 24 du Code des marchés publics pour l'appel d'offres restreint relatif à l'opération de Conception réalisation et maintenance pour la réhabilitation de la piscine communautaire Yves Blanc à Aix-en-Provence.

2014_A174

OBJET : Politique culturelle et sportive - Sports - Election des membres du jury pour le marché de conception, réalisation et maintenance pour la réhabilitation de la piscine communautaire Yves Blanc à Aix-en-Provence

---

1. Choix des modalités de scrutin

Il est proposé de ne pas procéder au scrutin secret pour l'élection des membres du jury pour le marché de conception, réalisation et maintenance pour la réhabilitation de la piscine communautaire Yves Blanc à Aix-en-Provence.

Vote sur la proposition

Inscrits	92
Votants	82
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	82
Majorité absolue	42
Pour	82
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :
Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :
Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :
Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :
Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité la proposition et décide de ne pas procéder au scrutin secret.

2. Election des membres du jury

Ont déclaré candidature :

Titulaires	**Suppléants**
Hervé FABRE AUBRESPY	Guy ALBERT
Francis TAULAN	Martine CESARI
Jean-François CORNO	Odile BONTHOUX
Marie-Pierre SICARD DESNUELLE	Sylvaine DI CARO
Robert CHARDON	Guy BARRET

2014_A174

OBJET : Politique culturelle et sportive - Sports - Election des membres du jury pour le marché de conception, réalisation et maintenance pour la réhabilitation de la piscine communautaire Yves Blanc à Aix-en-Provence

---

Inscrits	92
Votants	82
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	82
Majorité absolue	42
Pour	82
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :
Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :
Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :
Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :
Néant

Sont proclamés élus membres du jury pour le marché de conception, réalisation et maintenance pour la réhabilitation de la piscine communautaire Yves Blanc à Aix-en-Provence :

Titulaires	**Suppléants**
Hervé FABRE AUBRESPY	Guy ALBERT
Francis TAULAN	Martine CESARI
Jean-François CORNO	Odile BONTHOUX
Marie-Pierre SICARD DESNUELLE	Sylvaine DI CARO
Robert CHARDON	Guy BARRET

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI

0 8 JUIL. 2014